CHU BDX CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2026/037/DS

Talence, le 27 octobre 2026

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024 nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Vincent-Nicolas DELPECH**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant le groupe hospitalier de Saint-André.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à la direction de cet établissement.

En cas d'absence des délégataires, la direction du groupe hospitalier Saint-André peut soumettre une décision urgente à la signature du directeur général

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Guillaume Raphael VASSÉ,** directeur du groupe hospitalier Saint-André,
- **Floriane LENOIR**, directrice adjointe du groupe hospitalier Saint-André,
- **Jean-Philippe BORELLO**, directeur des soins sur le groupe hospitalier Saint-André,
- **Laurence BIELLE**, attachée d'administration hospitalière, au département ressources humaines du groupe hospitalier Saint-André,
- **Sophie GAMBACHIDZE-NONY**, attachée d'administration hospitalière, au département des affaires générales et économiques du groupe hospitalier Saint-André,
- **Pauline ARDILLIER**, attachée d'administration hospitalière, au secteur admissions / gestion des patients du groupe hospitalier Sud,
- **Elie ROTARDIER,** attaché d'administration hospitalière, au secteur admissions / gestion des patients du groupe hospitalier Saint-André,
- **Marie-Pierre PILLOT**, adjointe des cadres hospitaliers du secteur admissions, responsable du secteur admissions / gestion des patients du groupe hospitalier Saint-André,
- **Sophie ROUZAU,** technicienne supérieure hospitalière au département hygiène et bio-nettoyage du groupe hospitalier Saint-André,
- **Sylvain LEGLISE,** technicien supérieur hospitalier au département logistique et liaisons médicales du groupe hospitalier Saint-André,
- **Kimberley MIERMON**, adjointe administrative, encadrante au département ressources humaines du groupe hospitalier Saint-André.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU GROUPE HOSPITALIER SAINT ANDRE DANS SON ENSEMBLE

Guillaume Raphael VASSÉ reçoit délégation permanente de signature pour :

- tous courriers nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le CHU,
- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les tableaux de service et états prévisionnels des gardes et astreintes médicales,
- les états des gardes et astreintes médicales effectuées,
- les états des vacations médicales effectuées,
- les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public,
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les actes de gestion de l'ensemble des instances médicales et non médicales compétentes pour son site d'affectation,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les sanctions disciplinaires du 1er degré,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les actes décisionnels relatifs aux marchés publics de fournitures et de services, inférieurs à 500€, dont les bons de commande et les devis,
- les autorisations d'absence et de congés,
- la notation des personnels de son site d'affectation,
- la validation des droits à formation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Guillaume Raphael VASSÉ** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Jean-Philippe BORELLO** et **Floriane LENOIR**.

Article 4 – DISPOSITIONS RELATIVES AU SECTEUR DES AFFAIRES GENERALES DU SITE

Marie-Pierre PILLOT reçoit délégation permanente de signature pour :

- l'ensemble des actes de gestion, des mouvements de patients, les admissions, les différentes modalités de sortie, les permissions de sortie, les décisions de transferts internes et externes,
- les actes d'état civil, avant leurs transmissions aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- les autorisations de transports sanitaires relevant de la responsabilité directe du CHU de Bordeaux,
- les actes d'autorisation de prélèvement d'organes et de tissus,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Marie-Pierre PILLOT** et afin de favoriser la continuité de service, cette délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Pauline ARDILLIER** et **Elie ROTARDIER** responsables respectivement des services admissions du GH Sud et GH Pellegrin.

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents des admissions du GHSA figurant dans l'annexe n°2.

Sophie GAMBACHIDZE-NONY reçoit délégation permanente de signature pour :

- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les actes décisionnels relatifs aux marchés publics de fourniture et de services, inférieurs à 500€, dont les bons de commande et les devis,
- les documents relatifs à l'organisation du travail congés, autorisation d'absence des personnes de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Sophie GAMBACHIDZE-NONY** et afin de favoriser la continuité de service, cette délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Sophie ROUZAU** et **Sylvain LEGLISE**.

Sophie ROUZAU reçoit délégation permanente de signature pour :
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Sylvain LEGLISE reçoit délégation permanente de signature pour :
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police.

Article 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES NON MEDICALES DE SITE

Laurence BIELLE reçoit délégation permanente de signature pour :
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Laurence BIELLE** et afin de favoriser la continuité de service, cette délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Kimberly MIERMON**.

Article 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CADRES SUPERIEURS DE SANTE ET CADRES DE SANTE DE SITE

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents figurant dans l'annexe ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon un planning établi par le secrétariat de direction du groupe hospitalier.

Article 7 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle est également publiée sur le site internet du CHU de Bordeaux et est adressée aux personnes listées à l'article 2 et en annexe.

Le directeur général,

Centre Hospitalier Universitaire de BORDEAUX
DIRECTION GÉNÉRALE

Vincent-Nicolas DELPECH

Annexe 1

Liste des Cadres de Santé du GH Saint-André :

- **BORDERIE Yannick**, cadre de santé,
- **CARTON Coralie**, cadre de santé,
- **BOYER Dany**, cadre de santé,
- **CROISAN-MEGRAUD Lucile**, cadre de santé,
- **FAKIR Rhariba**, cadre de santé,
- **LESDEMA Kathia**, cadre de santé junior,
- **FOUCHET Christiane**, cadre de santé,
- **GARRIDO Olivier**, cadre de santé,
- **LAMBERT Frédéric**, cadre de santé junior,
- **GUIDEZ Sophie**, cadre de santé,
- **JOUFREAU Pascaline**, cadre de santé,
- **LALANNE Nathalie**, cadre de santé,
- **LAMOUNI Farida**, cadre de santé,
- **ROUMIGUIERE Carole**, cadre de santé,
- **DOUCY Mauve**, cadre de santé,
- **ALVES Vanessa**, cadre de santé,
- **MEDAUER Laurence**, cadre de santé,
- **RIVAUD Mickaël**, FF cadre de santé,
- **BEAULIER Emeline**, cadre de santé,
- **DOUARD Hélène**, cadre de santé,
- **SCHMIDT Muriel**, cadre de santé,
- **OZTURK Anne**, cadre de santé junior,
- **GALAZKA Mélanie**, cadre de santé.

Liste des Cadres Supérieurs de Santé du GH Saint-André :

- **MIMOSO Aurélie Anne**, FF cadre supérieure de santé
- **BIASINI Catherine**, cadre supérieure de santé,
- **GAUME Pascale**, cadre supérieure de santé,
- **LAPEYRE DELAGE Carine**, cadre supérieure de santé,
- **SANGARE Sylvie**, cadre supérieure de santé,
- **NICOLAS Yvan**, cadre supérieur de santé,
- **COULIOU Sylvain**, cadre supérieur de santé.

Annexe 2

- MICHEL Isabelle
- ETHUIN Jérôme
- LAMBOLEZ Maud
- CAKMAK Samia
- LECOQ Marion
- VILLEMAGNE Ghislaine
- CHAPLET Sonia
- WEISHAUS Perrine
- CIAVATTINI Florence
- MINGOU Stéphane
- PACURA Audrey
- THIOLLET Wendy
- SABOURIN Valérie
- TOBLER Marina
- ASTRIE Alexandra
- DUVERNOIS Stéphanie
- VAVASSORI Cécile
- GRONDEAU Maëlle
- DELUC Audrey
- BOUNIF Malika
- LEBON Elodie
- THIOLAT Karine